

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

Les dossiers sont à télécharger sur internet : <https://extranet.ifsilablancarde.com/MySelect/>

CALENDRIER

Inscriptions du 26 février au 10 juin 2024	Le dossier d'inscription peut être déposé dans une enveloppe ou être adressé par courrier au plus tard le 10 juin 2024 23h59 (Cachet de la poste faisant foi). IFSI LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03
Entretien à l'oral A partir du 6 mai 2024	Les convocations pour l'entretien seront envoyées par mail au moins 15 jours avant la date de l'entretien
Résultats d'admission Vendredi 5 juillet 2024 à 15h	Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet : www.ifsilablancarde.com Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.
<u>Dates de formation</u> : du 26 août 2024 au 18 juillet 2025	

La sélection aide-soignante est organisée **en partenariat avec les autres IFAS du territoire Aubagne-Marseille** : IFAS du Centre hospitalier Edmond Garcin, IFAS du Centre gérontologique départemental, IFAS Clinique St Martin, IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée Colbert / Lycée la Viste / Lycée Mandela pour le compte du GRETA, IFAS de la Blancarde, IFAS IRFSS AP-HM et IFAS IRFSS Croix rouge Marseille.

Un seul dossier doit être rempli auprès de l'institut de votre choix n° 1

Vous numéroterez dans le tableau des choix en page 10, vos choix d'institut par ordre de préférence. Vous passerez un seul entretien pour l'ensemble des IFAS d'Aubagne-Marseille.

L'affectation dépendra de votre classement et de vos choix dans la limite des places ouvertes.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

Modalités particulières de sélection sur le territoire Aubagne Marseille

Pour le territoire Aubagne Marseille, il est demandé à chaque candidat de **s'inscrire uniquement dans l'institut dans lequel il souhaite suivre sa formation et de préciser ses choix**. Les choix sont à numéroter sur le tableau des choix par ordre de préférence, parmi les 8 sites des IFAS du groupement, (y compris l'IFAS de son choix positionné en N°1).

Dans le cas où le candidat ne pourrait intégrer l'institut inscrit en 1^{er} choix (classement au-delà des places autorisées pour cet institut), il pourra être admis dans un autre IFAS du groupement qu'il aura classé et qui n'aurait pas atteint son quota à l'issue de la procédure de sélection (inscription en liste complémentaire). Si le candidat ne formule pas d'autres choix que l'institut auprès duquel il s'est inscrit et qu'il est classé sur liste complémentaire, il perdra ses chances de classement sur un autre institut.

Pour votre information : La sélection est gratuite

IFAS du groupement Aubagne Marseille rentrée de septembre 2024 CAPACITE D'ACCUEIL : places

Instituts	Adresse	Arrondissement	Téléphone	Places ouvertes*
IFAS Centre hospitalier Edmond Garcin	35 Av. des Sœurs Gastine,	13 400 Aubagne	04 42 84 75 85	70
IFAS Centre Gérontologique Départemental	176, Avenue Montolivet	13012 Marseille	04 91 12 74 01	60
IFAS de la Clinique St Martin	183 route des Camoins	13011 Marseille	04 91 27 30 00	40
IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée Colbert	Lycée professionnel Colbert 13 Rue Capitaine Dessemond	13007 Marseille	04 91 31 04 52	20
IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée la Viste	Lycée des métiers la Viste, 30 traverse bonnet	13015 Marseille	04 91 65 90 40	30
IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée Mandela	Lycée Nelson Mandela 14 rue Louis Raybaud	13012 Marseille	04 86 94 88 90	30
IFAS la Blancarde	59 rue Peyssonel	13003 Marseille	04 13 42 75 00	60
IFAS AP-HM IRFSS Houphouët Boigny	416, chemin de la Madrague Ville	13015 Marseille	04 91 96 67 29	106
IFAS IRFSS Croix-Rouge	Parc Eiffel des Aygalades, 35 boulevard du Capitaine Gèze, bâtiment l'Olivier	13014 Marseille	04 91 47 28 02	95

- *Places ouvertes : 20% des places sont réservées aux agents dispensés de sélection (renvoi vers la page 3). Le nombre définitif de places peut également évoluer avec la réintégration des élèves de l'année précédente ayant sollicité un report.*

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

CONDITION D'ACCES A LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible, sans condition de diplôme par les voies suivantes :

- Formation initiale
- Apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Validation des acquis de l'expérience

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

MODALITES DE SELECTION

(Arrêté du 7 avril 2020 titre 1, Art. 2 modifié par l'Arrêté du 12 avril 2021, Art. 1).

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien (se rapprocher de l'Institut de choix 1).

**CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LES FORMATIONS CONDUISANTS
AUX DIPLOMES D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT**

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maitrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maitrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Sont dispensés des épreuves de sélection :

- Les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et du secteur privé justifiant d'un an à temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes.

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

- Les candidats en contrat d'apprentissage (hors capacité d'accueil)
- Les candidats bénéficiant d'une validation partielle des acquis de l'expérience (hors capacité d'accueil)

RESULTATS

Au vu de la note obtenue, il est établi une liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire mutualisée.

Les résultats de l'épreuve de sélection sont publiés sur le site de l'Institut de formation :

<https://www.ifsilablancarde.com/>

Les candidats sont informés personnellement par écrit de leurs résultats.

Si, dans les sept jours ouvrés suivant l'affichage, soit le 15 juillet 2024 au plus tard, un candidat classé sur la liste principale n'a pas confirmé par écrit sa place, il est présumé avoir renoncé à son admission, et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Règles spécifiques de sélection en groupement

Les Instituts publient chacun leur liste principale d'admis (candidats en choix 1), **le 5 juillet 2024.**

Le **candidat retenu a sept jours ouvrés pour confirmer** son entrée en formation. A partir du **15 juillet 2024** les candidats non retenus sont automatiquement classés dans une liste unique pour le groupement en fonction de leurs vœux secondaires (choix 2 ou 3) et par le critère de mérite (note du dossier).

Dans l'éventualité d'une inscription dans un seul institut, les candidats non retenus perdront leurs chances de classement dans un autre institut du groupement Aubagne Marseille.

Si au regard des vœux des candidats, les IFAS choisis ont rempli leur quota, la candidature n'est pas sélectionnée. Une procédure de repêchage pourra être néanmoins proposée pour des IFAS non complets ne figurant pas parmi les vœux initiaux.

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

REPORT DE FORMATION

Le bénéfice de la réussite aux épreuves de sélection n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis. Le directeur de l'institut peut accorder un report pour l'entrée en scolarité dans la limite cumulée de deux ans :

- De droit en cas de congé maternité, garde d'enfant de moins de quatre ans, rejet de demande de prise en charge ou demande de disponibilité.
- De façon exceptionnelle sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité.

INFORMATIONS POST-ADMISSION

FINANCEMENT :

La formation est financée par la Région Sud pour **les demandeurs d'emploi, les jeunes en continuité de parcours, les bénéficiaires du RSA et les personnes en contrat précaire avant l'entrée en formation.**

Pour les personnes salariées :

- Financement par l'employeur : Un accord de prise en charge devra être remis à l'institut et une convention sera établie avec l'employeur
- Financement dans le cadre d'un projet de transition professionnelle ou congé de formation professionnelle : un dossier de demande de financement à constituer lors des inscriptions auprès de l'OPCO (Transitions Pro...). L'accord de prise en charge sera à fournir à l'institut.

AIDE DE LA REGION

Les élèves bénéficiaires d'une place Région peuvent prétendre en fonction des ressources à une aide individuelle régionale ou une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle.

Pour plus de renseignements : [Les aides individuelles régionales d'études dans les secteurs du sanitaire et du travail social - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

Ces élèves se verront attribuer :

- Un kit de premier équipement d'une valeur d'environ 100 € qui leur sera remis à la rentrée : blouses -chaussures, accès à la plateforme AS 3.0 ;
- Une indemnité de stage de 26€ par semaine de stage sur justificatif de présence durant leur formation sauf pour les élèves percevant une rémunération (employeur, OPCO ou en contrat d'apprentissage).

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION

Pour l'inscription définitive, le candidat devra remplir des formalités médicales :

<p><u>Vaccinations obligatoires</u> et <u>certificats médicaux</u> à fournir à l'admission en IFAS*</p>	<p>Les vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation d'aide-soignant(e) sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO)- HEPATITE VIRALE B <p>Fortement recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Test tuberculinique (fortement recommandé du fait de la recrudescence des cas de Tuberculose)- COVID-19- ROR <p>Merci à vous d'anticiper la mise à jour obligatoire des vaccinations avant la rentrée, à défaut les stages ne pourront être réalisés pouvant différer la diplomation de plusieurs mois.</p>
---	--

*Aucun document médical ne doit être joint au dossier de sélection, ils ne seront à fournir qu'au moment de l'inscription.

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

PIECES A FOURNIR POUR LA COMPOSITION DU DOSSIER

(Afin de vous assurer de n'avoir rien oublié, veuillez cocher ci-dessous que chaque document est bien présent dans votre dossier)

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RETENUS POUR LA SELECTION

Tous les documents notés en gras sont OBLIGATOIRES pour la complétude du dossier.

ATTENTION : tout document demandé « manuscrit » sera rejeté s'il est remis sous forme tapuscrit

- 1-Lettre de motivation manuscrite ;
- 2-Curriculum vitae ;
- 3-Document manuscrit, relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas 2 pages ;
- 4-Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- 5-Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 6-Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 7-Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) ou scolaire en lien avec la profession d'aide-soignant
- 8-Attestation de suivi de préparation à la sélection d'aide-soignant (s'il y a lieu)
- 9-Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout document permettant d'apprécier les capacités et attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Pièces administratives :

- 10-Fiche d'inscription fournie par l'IFAS et dument complétée avec photo datant de moins de 3 mois ;
- 11-Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour, en cours de validité (la durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 aux personnes majeures est prolongée de 5 ans. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent valide 10 ans. Décret du 20 décembre 2013)
- 12-Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- 13-2 timbres (tarif prioritaire en vigueur) ;
- 14-Pour les candidats mineurs, une autorisation du représentant légal (cf. Page 8).

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

Dépôt du dossier de candidature

<p>⇒ Par voie postale OU ⇒ Dépôt à l'accueil de l'institut de formation</p>	<p>A l'adresse de l'institut de votre choix n°1 Attention un seul dossier par candidat</p>
<p>Date limite de dépôt du dossier : au plus tard le lundi 10 juin 2024 (à minuit cachet de la poste faisant foi).</p>	

Priorisation des choix sur le groupement Aubagne Marseille par ordre de préférence :

Tableaux des choix d'IFAS	Arrondissement	3 choix par ordre de priorité *
IFAS Centre hospitalier Edmond Garcin	13400 Aubagne	
IFAS Centre Gérontologique Départemental	13012 Marseille	
IFAS de la Clinique St Martin	13011 Marseille	
IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée Colbert	13007 Marseille	
IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée la Viste	13015 Marseille	
IFAS Greta Marseille Méditerranée Lycée Mandela	13012 Marseille	
IFAS la Blancarde	13003 Marseille	
IFAS AP-HM IRFSS Houphouët Boigny	13015 Marseille	
IFAS IRFSS Croix-Rouge	13014 Marseille	

(*) Vous serez affecté(e) dans un des IFAS du groupement en fonction du choix d'IFAS que vous ferez et de votre note.

Je soussigné, (Nom, Prénom) candidat aux épreuves de sélection pour l'admission 2024 en Institut de Formation d'Aides-Soignants, atteste avoir pris connaissance que le non-respect d'une inscription dans un seul institut fera l'objet d'une annulation de ma candidature au sein du groupement Aubagne-Marseille.

Dans l'éventualité d'un nombre de choix d'IFAS inférieur à 3, je suis bien informé que ma candidature ne sera pas présentée auprès des autres IFAS du groupement.

Fait à, le/...../.....

NOM Prénom du candidat ou du représentant légal si candidat mineur :

.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Information concernant la protection des données personnelles :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi individuel au cours de la formation. Les destinataires des données sont : groupement des IFAS d'Aubagne-Marseille, AP-HM, Conseil Régional, l'ARS, la DREETS, France Travail, les OPCO, SUDREMU, les terrains de stage, les organismes en relation avec l'IFAS conformément à la loi « informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à : mail DPO ».

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAS
GROUPEMENT AUBAGNE MARSEILLE RENTREE SEPTEMBRE 2024**

**AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL - ENFANT MINEUR
POUR LA SÉLECTION ET L'ENTRÉE EN FORMATION
D'AIDE-SOIGNANT 2024**

**Document à nous retourner avec votre dossier d'inscription
UNIQUEMENT pour les candidats mineurs.**

Je soussigné : Madame Monsieur

.....

Demeurant :

.....
.....
.....

et certifiant être le représentant légal de ce mineur, autorise

mon fils ma fille

Nom Prénoms

.....

qui demeure à la même adresse, ou demeurant :

.....
.....
.....
.....
.....

à participer à la sélection et l'entrée en formation d'aide-soignant pour la rentrée de 2024 à
l'Institut de Formation IFAS LA BLANCARDE situé au :

**59 rue Peyssonnel
13003 Marseille**

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce mineur.

Date et signature :